

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du mercredi 20 juillet 2022

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Kathleen Depoorter (N-VA) sur "Le retard dans les dossiers au Fonds des accidents médicaux" (n° 292)	Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Commission de la Santé et de l'Égalité des chances de 12 juillet 2022 .	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Kathleen Depoorter • motion pure et simple par Karin Jiroflée (Vooruit) 	MOT55 00292/001	p. 42 détail : p. 63	79	52	0
2	de Kathleen Depoorter (N-VA) sur "Les coronagaffes" (n° 293)	Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Commission de la Santé et de l'Égalité des chances de 12 juillet 2022 .	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Kathleen Depoorter • motion pure et simple par Karin Jiroflée (Vooruit) 	MOT55 00293/001	p. 43 détail : p. 63	78	52	0
3	de Barbara Pas (VB) sur "Le rapport annuel du vice-gouverneur de Bruxelles et les infractions à la législation linguistique" (n° 297)	Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique	Commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives de 13 juillet 2022 .	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Barbara Pas • motion pure et simple par Franky Demon (CD&V) 	MOT55 00297/001	p. 44 détail : p. 64	86	46	0
4	jointes :	Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale	Séance plénière de 14 juillet 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 1° motion de recommandation par Wim Van der Donckt • 2° motion de recommandation par Sofie Merckx • 3° motion de recommandation par Ellen Samyn • 4° motion de recommandation par François De Smet 	MOT55 00304/001	p. 45 détail : p. 64	26	106	0
5	de Wim Van der Donckt (N-VA) sur "Le blocage de la réforme promise des pensions" (n° 304)				MOT55 00307/001	p. 45 détail : p. 65	13	113	4
6	de Sofie Merckx (PVDA-PTB) sur "Le blocage de la réforme des pensions" (n° 307)				MOT55 00308/001	p. 45 détail : p. 66	35	94	0
7	de Ellen Samyn (VB) sur "La réforme promise des pensions" (n° 308)				MOT55 00310/001	p. 45 détail : p. 66	26	106	0
	de François De Smet (DéFI) sur "Le point sur les accords annoncés dans le cadre de la réforme des pensions" (n° 310)								

8	jointes : <ul style="list-style-type: none"> • de Sander Loones (N-VA) sur "Les signaux d'alarme concernant le budget ignorés par le gouvernement De Croo" (n° 312) • de Kurt Ravyts (VB) sur "Les signaux d'alarme budgétaire contenus dans le récent rapport du Comité de monitoring" (n° 313) • de Sofie Merckx (PVDA-PTB) sur "Le rapport du Comité de monitoring commandé par le gouvernement concernant le budget" (n° 315) 	Premier ministre et Secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs	Séance plénière de 20 juillet 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 1^e motion de recommandation par Sander Loones • 2^e motion de recommandation par Sofie Merckx • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Melissa Depraetere (Vooruit), Servais Verherstraeten (CD&V), Ahmed Laaouej (PS), Benoît Piedboeuf (MR) et Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) 	MOT55 00312/001	p. 46 détail : p. 67	80	52	0
---	--	--	--	---	--------------------	---	----	----	---